



**ARRETE N° 2025 - 329**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

**Déménagement**  
**Rue Saint Léonard au n° 94**  
**Déménagements VOINET**  
**Mercredi 18 Juin 2025**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

**VU la demande de la Société « Déménagements Voinet » - 11, rue du Bocage – 70190 Voray sur l'Ognon, afin d'effectuer un déménagement, Rue Saint Léonard au n° 94, Le Mercredi 18 Juin 2025, De 7h00 à 17h00,**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1** : La Société « DEMENAGEMENTS VOINET » est autorisée à effectuer un déménagement, Rue SAINT LEONARD au n° 94, Le MERCREDI 18 JUIN 2025, De 7H00 à 17H00.

**ARTICLE 2** : Organisation du déménagement, Rue Saint Léonard au n° 94, aux dates et horaires cités dans l'Article 1 :

- La circulation sera perturbée mais pas interdite afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

- Le stationnement sera interdit sur 3 places de stationnement, Rue Saint Léonard, devant les n° 90 à 94, afin de dévier la circulation.

**ARTICLE 3** : Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux piétons d'emprunter le trottoir en face.

**ARTICLE 4** : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

**ARTICLE 5** : Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique, du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 30 Mai 2025  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la Circulation,  
Jérôme HAMEL

